



DÉLIBÉRATION N° 2021.00088/2021 du 29 novembre 2021

Approuvant le choix de la commission de Délégation de Service Public pour la distribution d'énergie électrique de la commune de Huahine dans le cadre de la procédure de mise en concurrence lancée pour la délégation de distribution publique d'énergie électrique de la commune de Huahine

En sa séance du 29 novembre 2021 à 09h30, convoquée le 22 novembre 2021 par M. Marcelin LISAN, Maire, sous sa présidence, avec Nicole ROURA, secrétaire de séance nommée conformément à l'article L.2121-25 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE HUAHINE,

ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** la loi du pays n° 2009-22 du 07 décembre 2009 modifiée par la loi de pays n° 2020-13 du 21 avril 2020 définissant le cadre réglementaire des délégations de service public des communes, de leurs groupements et de leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n° 2298 CM du 15 décembre 2009 pris en application de la loi du pays n° 2009-22 du 07 décembre 2009 relative au cadre réglementaire des délégations de service public des communes, de leurs groupements et de leurs établissements publics ;
- Vu** la délibération municipale n° 43/2021 du 11 mai 2021 approuvant le principe de délégation de service public pour la distribution d'énergie électrique ;
- Vu** la publication de l'appel à candidatures aux éditions du journal Tahiti Infos des 17 et 18 mai 2021 respectivement numérotés 1902 en page 30 et 1903 en page 23 ;
- Vu** la délibération municipale n° 51/2021 du 07 juillet 2021 approuvant la création de la commission de délégation de service public pour la distribution publique d'énergie électrique de la commune de Huahine ;
- Vu** le procès-verbal de la commission de Délégation de Service Public pour la distribution publique d'énergie électrique de la commune de Huahine en date du 29 novembre 2021 ;
- Oùï** l'exposé du Maire ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :**

Article 1^{er} : La procédure de mise en concurrence de la délégation du service public de l'électricité est déclarée sans suite au motif d'intérêt général développé dans l'Avis de la commission de Délégation de service public Public pour la distribution publique d'énergie électrique de la commune de Huahine en date du 29 novembre 2021.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/12/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-987-200015055-20211129-D88_HUH2021

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

21 membres sont présents au moment du vote :

M. Marcelin LISAN (Maire), Mme Tania TEMAIANA ÉPSE TEREMATE (1ère adjointe au maire), M. Pitori GIBERT (2ème adjoint au maire), Mme Tatiana TAPAO ÉPSE FAAHU (3ème Adjointe au Maire), M. Antonio MALATESTTE (4ème Adjoint au Maire), Mme Nicole PAU ÉPSE ROURA (5ème Adjointe au Maire), M. Erick FANIU (8ème Adjoint au Maire), M. Gaston LEMAIRE (Maire délégué de Fare), M. Aremiti TINIRAU (Conseiller municipal de FARE), M. Jacques ROURA-ARUTAHU (Maire délégué de FITII), M. Ronald CHEOU (Maire délégué de Maeva), M. Timiona Ervan TEFAATAUMARAMA (Conseiller municipal de Maeva), Mme Mathilde TINITUA ÉPSE BUARD (Conseillère municipale de Fitii), M. Jean-Marie TEMAURI (Conseiller municipal de Fitii), M. Gaéton MOU SIN (Conseiller municipal de FITII), M. Moehau COLOMBANI (Conseiller municipal de Fare), M. Gyle TEMEHARO (Maire délégué de PAREA), Mme Edna TEHIHIRA ÉPSE ITCHNER (Maire délégué de Faie), M. Eremoana TEPA (Maire délégué de Maroe), Mme Titaua TERIIMANA ÉPSE PUUPUU (Conseillère municipale de MAROE), Mme Tepora RAI ÉPSE TEPOU (Conseillère municipale de Maroe).

7 membres ont donné pouvoir :

M. Bruno TAAROAMEA (6ème Adjoint au Maire) donne pouvoir à M. Gaston LEMAIRE, Mme Clotilde TEHAAMANA ÉPSE FANAURA (7ème Adjointe au Maire) donne pouvoir à M. Ronald CHEOU, Mme Dorida VAIHO ÉPSE HEITAA (Conseillère municipale de Fare) donne pouvoir à M. Marcelin LISAN, M. Claude CHONG (Maire délégué de Haapu) donne pouvoir à M. Pitori GIBERT, Mme Tehani TIATIA ÉPSE LY (Conseillère municipale de Haapu) donne pouvoir à Mme Edna TEHIHIRA ÉPSE ITCHNER, Mme Eugénie TEIVA ÉPSE VEAU (Maire délégué de Tefarerii) donne pouvoir à M. Eremoana TEPA, M. Eugène TUIHANI (Conseiller municipal de Parea) donne pouvoir à M. Gyle TEMEHARO

1 membre est absent

Mme Maeva FAATAU ÉPSE CHAN (Conseillère municipale de Maeva)

Indications sur le résultat du vote :

Votants : 28 dont 7 pouvoirs

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Exprimés : 28

Votes pour : 28

Votes contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

 Le Maire,

Marcelin LISAN